



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 DÉCEMBRE 2022 à 20 heures
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2022

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON – Yannick MALÈVRE - Didier GADEAUD – Véronique BAUDRY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Jackie BRUNEL (pouvoir donné à M. RIBÉRAUD)
Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Madame Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire :

- * le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé. Cinq filles se sont présentées. L'investiture a eu lieu samedi 26 novembre 2022. Les conseillères sont élues pour 2 ans. Madame le Maire les a félicitées pour leur motivation et l'intérêt qu'elles portent aux habitants, à leur famille, à leurs camarades et à la découverte du fonctionnement d'une commune.
- * les curages et busages de fossés sont terminés pour cette année. D'autres tranches seront prévues l'an prochain. Madame le Maire remercie les bénévoles qui nous ont aidés.
- * la CALI va soutenir l'achat de vélos électriques et autres pour les habitants des communes de son territoire.
- * le Conseil Municipal est informé que Monsieur Jean-Luc DUMOULIN est le nouveau Président des Anciens Combattants de Saint Antoine sur l'Isle.
- * Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'élaboration des décorations de Noël pour palier à la diminution de la durée de l'éclairage des illuminations de fin d'année.

ORDRE DU JOUR

I - CONVENTION POUR LA SIGNATURE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (DELIB_2022_33)

Madame le Maire rappelle que par délibération, nous avons acté le passage à la nouvelle instruction comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2023. Notre commune expérimentera ainsi le Compte Financier Unique.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'État fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du Compte Financier Unique 2023.

II - ADOPTION DES STATUTS DE LA CALI SUITE AUX MODIFICATIONS DES COMPÉTENCES FACULTATIVES (DELIB_2022_34)

Madame le Maire présente le projet de statuts modifiés relatif à :

- la suppression de l'article 3 « petite enfance- enfance – jeunesse » : modification du mode de financement de la CAF de la Mutualité Sociale Agricole avec la CALI,
- aménagement urbain et intermodalité : ajout de l'aménagement de tout ou partie de pôles d'échanges multimodaux, des gares de voyageurs, d'intérêt national et régional situées sur le territoire de la CALI,
- modification du contenu de la compétence « manifestations sportives » avec le soutien aux associations sportives de la CALI qui organisent des événements de rayonnement national, international ou qui promeut le territoire de la CALI,
- préservation de la biodiversité. Rajout de soutien à la Maison des Abeilles/écopaturage,
- ajout de l'entretien et de la gestion des infrastructures nécessaires à l'exploitation d'un chemin de fer touristique entre Marcenais et Guîtres.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de la CALI.

III - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC AVIS CONSEIL (DELIB_2022_35)

Le cabinet d'études Avis Conseil nous accompagne dans nos travaux d'aménagement de travaux de voirie. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention avec Avis Conseil.

IV - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (DELIB_2022_36)

Le contrat « Parcours Emploi Compétence » d'un de nos agents arrive à terme le 14 décembre prochain et ne peut pas être renouvelé.

En raison de la nécessité d'assurer l'entretien des locaux, la surveillance de la pause méridienne, la surveillance dans le bus et l'aide en cuisine, nous pouvons créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve la création de cet emploi non permanent.

Dans le cadre des délégations données au Maire, un contrat à durée déterminée a été signé pour les besoins du service technique voirie, bâtiment et espaces verts. Monsieur Loïc CHADUFAUD a été nommé pour une durée hebdomadaire de 20h et donne entière satisfaction.

V - CHANGEMENT DU LOGICIEL COMPTABILITÉ/GESTION DES BIENS/ÉLECTIONS

(DELIB_2022_37)

Pour s'adapter aux nouvelles dispositions budgétaires, élections, gestion des biens, il est nécessaire de changer le logiciel cloud pour un coût annuel de 2 224,80 €, soit 675,62 € de plus. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, qui autorise le Maire à signer le nouveau contrat avec JVS MAIRISTEM.

VI - DÉCISIONS MODIFICATIVES (DELIB_2022_38)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'État alloue une dotation de 9 505 € dans le cadre de la mise en œuvre du filet de sécurité anti-inflation. Un acompte de 4 753 € sera versé avant le 31 décembre 2022. Nous avons également perçu un remboursement de 1 069 € par EDF. Ces recettes feront l'objet d'une ouverture de crédits.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des dépenses prévues à la section du fonctionnement a été très impacté par les contentieux lancés par deux de nos agents techniques. Cela représente 23 880 €, somme non prévue au budget primitif.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

OUVERTURE DE CREDITS

DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
011 / 60612	Énergie - électricité	1 069,00 €
011 / 60623	Alimentation	2 753,00 €
011 / 60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €
	TOTAL	5 822,00 €

RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
75 / 7588	Autres produits divers de gestion courante	1 069,00 €
74 / 7488	Autres attributions et participations	4 753,00 €
	TOTAL	5 822,00 €

Des décisions modificatives doivent également être faites pour les travaux en régie

VIREMENT DE CREDITS

CRÉDITS À DIMINUER		CRÉDITS À AUGMENTER	
040 – 21318 – autres bâtiments publics	1 500,00 €	040- 21311 – bâtiment mairie	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €	TOTAL	1 500,00 €

Des décisions modificatives seront également faites pour les frais de personnel selon les directives de notre Conseiller Financier et les besoins en fin d'exercice.

VII - RESTES À RÉALISER 2022 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 (DELIB_2022_39)

Madame le Maire présente les « restes à réaliser » qui seront comptabilisés dans l'affectation du résultat 2022 et reportés sur l'exercice 2023 (dépenses et recettes engagées sur 2022 et non mandatées) ;

- éclairage de l'église : 41 791 € en dépenses et 33 432 € en recettes

- poste de commande de l'éclairage rue de la Marne pour 680 € en dépenses et 436 € en recettes

- éclairage public rue des Jardins : 14 415 € en dépenses et 11 532 € en recettes

Les recettes correspondent aux subventions accordées par le Syndicat Intercommunal d'Électricité.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire présente les projets de travaux prioritaires pour 2023 étudiés par les Adjointes et les Conseillers Municipaux délégués : (*DELIB_2022_40*)

VOIRIE : réseau eau pluvial de la rue de Joliberge, la voirie de la rue Jardins en partie, réfection du pont de la Forêt, point à temps, curage et busage de fossés.

BATIMENTS : peinture de la cantine scolaire, terminer les peintures de l'étage de la mairie,

ATELIER – MATERIEL AGRICOLE : Monsieur MARCHEIX Sébastien liste les besoins en petit matériel pour l'atelier (environ 1 620 €), les travaux en prévision : grillage+filet du stade, antimousse toiture, portes coulissantes de la cantine (environ 596 €), le prévisionnel en matière de carburant (3 460 €). Ces dépenses seront portées au budget 2023.

AMORTISSEMENTS : En raison de la compétence donnée au SDEEG en matière d'éclairage public, nous devons amortir les participations versées en 2022. A l'unanimité des membres et représentés, le Conseil Municipal fixe ces amortissements sur une durée de 25 ans et valide le nouveau tableau des amortissements comportant ceux déjà en cours (réseaux eau et assainissement).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires 2023 et autorise Madame le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à ces investissements (DETR, FDAVC, FDAEC.....).

VIII - CONSEILLERS TECHNIQUES ET BÉNÉVOLES AU SEIN DE LA DFCI (*DELIB_2022_41*)

Suite aux incendies cet été en Gironde, le Président de la Fédération Girondine de la Défense contre l'Incendie a proposé que chaque commune propose une liste de bénévoles pour une aide coordonnée à la surveillance des zones incendiées. La Fédération demande également à ce que la liste des Conseillers Techniques soit revue.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Wilfried RIBÉRAUD, Chef de Lutte

Messieurs Sébastien MARCHEIX, Jean-Jacques FUNK et Didier GADEAUD, Conseillers Techniques.

Messieurs Francis BOURREAU, Francis MONTAUD, Thierry MARTAUX et Madame KENZA JOURMADY se sont portés volontaires et sont nommés bénévoles.

IX – MODIFICATION DU RIFSEEP (*DELIB_2022_42*)

Suite aux observations du Comité Technique du Centre de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des conditions d'octroi du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, à savoir : en cas de maladie ordinaire, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le Complément Indemnitaire Annuel sont maintenus et supprimés en cas de sanction disciplinaire.

X - MOTION CONTRE LA FIN DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AU PORTE À PORTE

Madame le Maire rappelle que la commune s'est associée à la CALI pour la motion déposée contre les suppressions du ramassage au porte à porte. La commune s'est également associée à la requête en référé déposée au Tribunal Administratif par la CALI contre la délibération du Comité Syndical du SMICVAL en date du 6 septembre 2022.

En Conseil Communautaire du 16 novembre, vu son importance démographique et sa contribution financière très importante, la CALI a délibéré pour obtenir une meilleure représentation du nombre de délégués. Le SMICVAL a 6 mois pour répondre avant que Madame la Préfète ne prenne une décision.

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** Information Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CALI**

Ce plan d'urbanisme tient lieu également de plan pour l'Habitat et la mobilité (Déplacement) d'où le terme PLUI-HD

Ce diagnostic qui s'appuie sur les données 2008-2019 est terminé. Il doit nous amener à des perspectives démographiques. Des circuits en bus ont été organisés par secteur où chaque commune a été conviée. Des ateliers thématiques avec les communes environnantes ont eu lieu (Gours, Puynormand, St Saurveur de Puynormand, St Seurin sur l'Isle, Porchères, Saint Christophe de Double). Plusieurs études ont été faites : mobilité, transport.

Notre territoire s'est développé moins vite que prévu par le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) qui est révisé en même temps.

Une réunion publique aura lieu au foyer le 8 décembre prochain.

*** Aménagement du terrain communal sur les bords de l'Isle**

Un groupe de travail est constitué pour réfléchir à un projet d'aménagement : Paquerette PEYRIDIEUX, Wilfried RIBÉRAUD, Nicole DUFOSSÉ , Annick SAMSON, Sébastien MARCHEIX, Jean-Jacques FUNK, Marie-Noëlle LAUBA et Véronique BAUDRY.

*** Gravière**

L'entreprise CDMR nous annonce la mise en service de la gravière de «la Pirouette» sur les communes de Porchères et Saint Antoine sur l'Isle. L'autorisation d'exploiter a été confirmée par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 22 avril 2022.

*** Projet de développement de l'éolien terrestre dans la forêt de la Double**

Notre commune est concernée. L'ensemble des communes a voté pour l'éolien mais s'y oppose sur le territoire de la forêt de la Double, réservoir pour la biodiversité. La déforestation serait une calamité. Les feux naissants seraient difficilement accessibles.

*** la cérémonie des vœux** est fixée au 9 janvier 2022 à 19 heures.

*** Des décorations de Noël** ont été fabriquées par Jean Jacques FUNK, Marie Noëlle LAUBA, Annick SAMSON et Nicole DUFOSSÉ. Elles seront installées le samedi 10 décembre.

*** Une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants** est prévue le 13 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10